



## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

<b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>2</b>
<b>DOCUMENTS A FOURNIR</b>	<b>2</b>
<b>INSCRIPTION</b>	<b>3</b>
<b>LES PRIX</b>	<b>3</b>
<b>MODIFICATIONS</b>	<b>3</b>
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>4</b>
<b>SECTEUR DU STAGE</b>	<b>5</b>

**Merci de bien vouloir lire ce document attentivement.**

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- ★ Les conditions générales d'inscription au stage de survie Koméô Camp « stage sergent instructeur » et « stage 7ème compagnie » sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, et quel que soit le mode de paiement (chèque, espèces).
- ★ Les « stages de survie » sont de véritables formations/initiations dont le but est d'apprendre à surpasser les difficultés en milieu forestier et d'apprendre à gérer les priorités en situation vitale. Les stages demandent un engagement personnel tant physique qu'intellectuel de votre part. Il convient donc d'être parfaitement attentif lors des cours du formateur et de suivre la moindre consigne. Pour des raisons de sécurité, il convient de s'en tenir à la stricte recommandation du formateur à tout instant du stage. Nos formateurs et personnels encadrants ne peuvent être tenus pour responsables de tout accident arrivant en dehors de leur propre fait.
- ★ En venant à une formation survie, vous vous engagez en votre nom et acceptez les risques pouvant survenir durant le séjour sur le terrain. – En cas de blessure, si vous refusez dans l'instant l'évacuation par voie médicale réglementaire (pompiers, SAMU, ...), les formateurs et personnels encadrants seront déchargés de toute responsabilité. En cas de départ volontaire durant le stage, le retour, le transport ou hôtel éventuel sont à vos frais et sous votre entière responsabilité.
- ★ La formation contient une activité de sensibilisation écologique. Durant le stage, vous vous engagez à laisser le terrain exploité entièrement propre. Les déchets doivent être ramassés ou détruits, les abris démontés, toutes traces de passage effacées.
- ★ Il est interdit de consommer de l'alcool ou des produits illicites durant la totalité des activités des stages.

## DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche d'inscription dûment remplie (la signature a valeur contractuelle) ;
- Certificat médical de non contre-indication à toute activité physique de plein air et à la survie (faire lire l'intitulé du stage à votre médecin) ;
- Attestation de responsabilité individuelle et civile ;
- Carte Vitale (ou équivalence pour les ressortissants étrangers) ;
- Autorisation parentale (pour les jeunes de 8 à 17 ans) ;
- Règlement de votre stage à l'ordre de « SMARTFR ».

## INSCRIPTION

- ★ Conformément à l'article L.121-204 du code de la consommation, les personnes inscrites à un stage ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours. Pour les inscriptions intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date du départ, la totalité du prix du programme est due au stage de survie Koméô « sergent instructeur » et « 7ème compagnie ». Pour les inscriptions à plus de trente et un (31) jours avant la date du départ, un acompte de 25% du prix du programme est impérativement demandé. La totalité du prix du programme devra être payée au plus tard trente et un (31) jours avant le départ. Aucune inscription ne sera enregistrée par Stage de survie Koméô Camp sans le paiement de l'acompte correspondant. Stage de survie Koméô se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le programme choisi si la totalité du coût du stage n'est pas payée avant la date du départ et conservera les sommes versées au titre des pénalités d'annulation.
- ★ Confirmation d'inscription : Vous recevrez par retour de courrier ou e-mail la confirmation de votre inscription ainsi que les détails pratiques.

## LES PRIX

- ★ Pour tous les stages, les prix s'entendent du point de rendez-vous au lieu de dispersion.
- ★ Les prix comprennent : l'encadrement, les frais d'organisation et la logistique Koméô.
- ★ Les prix ne comprennent pas :
  - les dépenses à caractère personnel,
  - les frais de transport.

## MODIFICATIONS

- ★ **Modification de votre fait (avant le départ) :** Vous pouvez demander une modification relative aux stages au plus tard quinze (15) jours avant la date du départ, par courrier (le cachet de la Poste faisant foi) à Stage de survie Koméô Camp : *Lieu dit, 577 route des Teppes, 38570 Crêts-en-Belledonne*. Attention, les frais de déplacement engagés lors de votre réservation ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement et resteront à votre charge. Toute demande de modification envoyée à moins de quinze (15) jours avant la date de départ, est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue au chapitre Annulation. Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre de transport émis ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir de la part de Stage de survie Koméô Camp en cas de non-utilisation.

★ **Modification du fait de Stage de survie Koméô Camp (avant le départ) :** Stage de survie Koméô Camp peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des modifications inspirées par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Stage de survie Koméô informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

★ **Modification du fait de Stage de survie Koméô Camp (après le départ) :** Durant le stage, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement Stage de survie Koméô Camp sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

★ **Annulation de votre fait :** Toute notification d'annulation doit être faite par courrier (le cachet de la Poste faisant foi) à Stage de survie Koméô Camp : *Lieu dit, 577 route des Teppes, 38570 Crêts-en-Belledonne*

★ **Frais d'annulation :** Pour les stages avec transport. Les frais de transport pris en charge par Koméô Camp ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement. Pour les stages et avant la période de début du stage :

- Pénalités calculées sur le prix net.
  - Entre 30 et 16 jours : 25 %
  - Entre 15 et 8 jours : 50 %
  - Entre 7 jours et le jour du départ ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable : 75 %

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Age / sexe :**

- De 8 ans à 18 ans révolus (avec une autorisation des parents ou du tuteur légal présent.s sur le stage)
- Dès 18 ans pour les hommes et les femmes

❑ **Conditions d'inscription :**

- ❑ Un minimum de condition physique et psychologique vous permettra de passer certaines difficultés qui vont accroître selon la durée du stage (24h/48h/72h)
- ❑ Certificat médical **OBLIGATOIRE** de non contre-indication à toute activité physique de plein air et à la survie.
- ❑ Le stage est **INTERDIT** aux personnes en situation de longue maladie.
- ❑ Retourner la fiche d'inscription Koméô **OBLIGATOIRE**.

## SECTEUR DU STAGE

Dans le massif de Belledonne en moyenne montagne